



## REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

### Construire un territoire cohérent

Parallèlement à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), les élus de la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) ont lancé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). La démarche, étroitement liée à celle du PLUiH, va permettre de déterminer les orientations nécessaires à un développement durable du Pays de Gex pour les 15 prochaines années.

### Pourquoi réviser le SCoT ?

Approuvé en 2007, le SCoT du Pays de Gex avait l'ambition de renforcer l'attractivité du territoire tout en maintenant un cadre de vie et un environnement de qualité. Aujourd'hui, le bilan du SCoT de 2007, couplé à l'évolution du contexte démographique, économique et législatif, (Loi ALUR notamment qui a des impacts directs sur les documents d'urbanisme) imposent de réinterroger la pertinence de certains objectifs passés.

### Une démarche intégrée

Elaborer un SCoT c'est fixer un cap commun sur un territoire donné afin de coordonner les politiques d'aménagement (logements, offre commerciale, équipements et services, mobilité, économie, agriculture, environnement...) et de créer ainsi un cadre général pour le PLUiH.

En effet, le Code de l'Urbanisme introduit une hiérarchie entre les différents documents, programmes ou plans. Le PLUiH se doit par exemple, d'être « compatible » avec le SCoT, en intégrant « l'esprit » des règles contenues dans ce dernier (par opposition au principe de « conformité » qui impose le respect « à la lettre » des règles).

En lançant ces deux projets simultanément, le Pays de Gex innove pour concevoir deux documents pleinement intégrés répondant de manière plus efficace aux besoins actuels et futurs des habitants du territoire.

Cette double démarche, dont les objectifs et le calendrier ont été présentés aux élus municipaux des 27 communes gessiennes lors du « forum de lancement » du 28 juin dernier, constitue donc une opportunité privilégiée de traduire de manière concrète le Projet de territoire du Pays de Gex, validé en octobre 2015, en promouvant un urbanisme de qualité.

### Deux projets conduits simultanément

Les démarches de révision du SCoT et d'élaboration du PLUiH du Pays de Gex seront conduites simultanément. Ainsi, les deux premières phases des projets, le diagnostic territorial et le projet politique (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) seront communes aux deux documents. La définition des mesures réglementaires pour mettre en œuvre le projet politique variera selon la nature de chaque document : règles d'orientations générales pour le SCoT et règles de constructibilité l'échelle de la parcelle pour le PLUiH.





## Des outils pour impliquer les Gessiens

Devant l'ampleur des deux projets et les enjeux qu'ils soulèvent, les élus de la CCPG ont insisté sur la nécessité d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, usagers, etc.) dans la démarche. Outre les nombreuses actions de participation citoyenne et de communication (ateliers, réunions publiques, films, articles, expositions, plaquettes pédagogiques, registres, etc.) qui viendront ponctuées l'avancée des études, le Pays de Gex s'est doté depuis le 28 juin d'un site internet spécialement dédié à la concertation pour ces deux démarches :

[www.paysdegex.concertationpublique.com](http://www.paysdegex.concertationpublique.com).

Véritable plateforme d'information et d'échanges, la population est invitée à la consulter régulièrement pour découvrir l'avancée des travaux, connaître les étapes des procédures et les dates des réunions publiques, télécharger des documents mais aussi faire des propositions spatialisées et donner votre point de vue sur le projet.